



PROJET MOBILITÉ EMPLOYÉS

PARTICIPEZ À LA RELANCE
DES DÉPLACEMENTS



La protection des renseignements recueillis
dans le cadre du Projet mobilité employés





Renseignements que nous recueillons et pourquoi nous les utilisons

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), en partenariat avec la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal (STM), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec et en collaboration avec Géomax, accorde la plus grande importance à la protection des renseignements recueillis dans le cadre du Projet mobilité employés (« le Projet ») et à la manière dont ils sont traités et conservés.

Les renseignements recueillis sont utilisés principalement pour aider :

- la STM et l'ARTM à bonifier les renseignements recueillis et qu'elles possèdent afin de contribuer à l'ajustement de l'offre de services en transport public en fonction de la fluctuation de la demande et des consignes de santé publique;
- les employeurs à avoir une meilleure lecture des heures d'arrivée et de départ de l'ensemble de leurs employés afin de les appuyer dans leur gestion organisationnelle et l'implantation de mesures en tenant compte des consignes de santé publique;
- les employés à bénéficier de mesures et à organiser leur travail (télétravail ou présence sur les lieux de travail) en tenant compte de leurs déplacements à partir d'îlots urbains de résidences et de travail dans le contexte sanitaire;
- à sécuriser la relance des déplacements collectifs et ainsi favoriser la relance des activités économiques de la métropole.

Les renseignements recueillis proviennent à la fois de la STM, de l'ARTM, de la Ville de Montréal, des employeurs et employés ainsi que des sites à données ouvertes.



Renseignements que nous recueillons et pourquoi nous les utilisons (suite)

Les données suivantes sont recueillies directement auprès des employeurs et employés qui s'inscrivent au Projet.

Données fournies par l'employeur :

- Lieu de travail et coordonnées de l'employeur;
- Contact de la personne-ressource dans l'entreprise ;
- Code postal de résidence des employés.

Données fournies par l'employé :

- Adresse courriel professionnelle de l'employé;
- Adresse de résidence (facultatif) ;
- Code postal de résidence;
- Intentions de déplacements hebdomadaires, modes de transport et horaire de télétravail.

Une fois l'adresse de résidence fournie par l'employé, la plateforme génère un géocode, ce qui permet de ne pas sauvegarder l'adresse postale de l'employé. En aucun temps, il ne sera possible de relier les intentions de déplacements d'un employé à l'employé lui-même.

Parmi les renseignements recueillis, la plateforme effectue des analyses sur les intentions de déplacements des employés (aller-retour) à partir des îlots urbains de résidences vers les lieux de travail selon les modes de transport, les horaires de la journée, les secteurs d'activité économique et les territoires géographiques. Ces données anonymes* sont ainsi accessibles aux partenaires via des tableaux de bord dynamiques et géomatiques.

**Une donnée anonyme est une donnée qui ne permet pas d'identifier la personne ou l'entreprise.*



PROJET
MOBILITÉ
EMPLOYÉS

Qu'est-ce que mon employeur aura comme information?

L'employeur pourra accéder via son tableau de bord aux intentions de déplacements de l'ensemble de ses employés, aux choix de modes de transport et aux horaires de télétravail, et ce, selon l'horaire de la journée et selon les semaines. Il aura accès également au taux de participation de ses employés.

En cas de forte demande pour certains modes de transport, il se peut qu'un employé de la CCMM communique avec l'employeur pour lui signaler que certains employés (matricules non identifiables) se retrouvent dans un trajet présentant une forte demande. L'employeur pourra alors aviser les employés en leur mentionnant qu'il serait préférable de modifier leur horaire et leur mode de déplacement. Comme l'employeur est le seul à connaître l'identité de ses employés, lui seul peut communiquer avec ces derniers.



PARTICIPEZ À LA RELANCE
DES DÉPLACEMENTS



Comment nous protégeons les renseignements recueillis

Les renseignements personnels que nous recueillons sont très limités. Cependant, la protection des renseignements et la sécurité de ceux-ci sont toujours importantes. La CCMM et les partenaires traitent et stockent les renseignements recueillis en accord avec un niveau élevé de protection sur des serveurs et des réseaux sécurisés en mettant en œuvre des mesures administratives, techniques et physiques appropriées pour protéger les renseignements traités contre la perte, toute utilisation non autorisée ou tout vol, l'accès, la divulgation ou la modification non autorisés et pour assurer l'intégrité des renseignements recueillis.

Il est à souligner que chacun des employés de la CCMM, de la STM, de la Ville de Montréal, de l'ARTM et de Géomax ayant accès aux renseignements du Projet est régi par les Politiques corporatives et les Conventions collectives actuellement en vigueur dans les entreprises respectives, lesquelles sont conformes au caractère névralgique et stratégique du traitement et de la protection des données qu'elles détiennent et utilisent au sein de leurs processus d'affaires respectifs pour la réalisation du Projet.



PROJET
MOBILITÉ
EMPLOYÉS

Renseignements généraux et comment exercer vos droits

Vous avez le droit de connaître l'objet de la collecte et du traitement par la Chambre et ses partenaires des renseignements vous concernant et d'accéder à ces renseignements, de les mettre à jour ou de les corriger. Tout employeur ou employé peut cesser de fournir des renseignements à tout moment.

Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment.

Dans de tels cas, vous ne pourrez plus accéder, en tout ou en partie, à nos services ou à leurs fonctionnalités.

Pour exercer vos droits décrits ci-dessus ou si vous avez des questions ou des commentaires concernant cette déclaration, [contactez-nous](#).

Pour en apprendre davantage au sujet de la protection des renseignements personnels sur Internet, visitez les sites Web :

- de la [Commission d'accès à l'information du Québec](#) et
- du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#).

PARTICIPEZ À LA RELANCE
DES DÉPLACEMENTS